



Merci de votre attention :

Par **vicky**, le **19/01/2009** à **10:55**

Bonjour Madame, Monsieur,

Je m'appelle Vicky et vous adresse ce courrier sur recommandation, pour savoir si vous pourriez m'éclairer sur un point juridique.

Si jamais vous ne pouviez pas, serait-il possible que vous m'indiquiez un confrère ?

Je vous expose les faits :

Ayant un drôle de personnage comme père, qui n'a pas beaucoup d'argent, mais, qui a des problèmes avec les impôts, et se permet des folies, jusqu'à ouvrir sa propre affaire..., je voudrais savoir si :

- * Il est possible de se protéger contre l'héritage? (pour ne pas payer des dettes qui ne m'appartiennent pas)
- * Sans sauter de génération...je ne veux pas reporter le problème sur les générations suivantes ?
- * Si je peux me protéger contre toute procédure qui serait détournée vers moi s'il s'avérait qu'il n'est pas solvable (puisque mes économies ou mes biens me valent beaucoup d'efforts et je ne souhaiterais pas qu'ils essuient des erreurs qui ne m'appartiennent pas.)
- * Est-ce que si je suis marié cela changerait-il quelque chose ?
- * Est-ce que mon conjoint pourrait être en danger aussi (d'être saisi), en tant que mon mari ?

J'espère sincèrement que vous pourrez me donner quelques réponses, et vous remercie de votre attention.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les plus sincères et courtoises.

Vicky.

Par **domi**, le **19/01/2009** à **15:53**

Bonjour , vous n'êtes en aucun cas responsable des dettes de votre père ! Le moment venu pour ne pas être ennuyée , il vous faudra refuser l'héritage pour ne pas avoir à régler les dettes de votre père ! Domi

Par **vicky**, le **19/01/2009** à **18:45**

merci beaucoup,rnj'avais peur qu on me saisisse bien ou argent au cas où il ne soit pas solvable...rnrnSincères salutations.